

MÉMOIRE DU CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS

18 février 2020

ENSEMBLE
pour la
Vie



INTRODUCTION

On ne peut se pencher sur notre système de protection de l'enfance et de la jeunesse sans voir un parallèle avec le réseau de la santé et l'engorgement des urgences. C'est le même état, la même philosophie, parfois les mêmes organisations qui sont devant des défis similaires : dans le réseau de la santé comme dans les services à la jeunesse, la difficulté de structurer une première ligne efficace et de faire de la prévention une priorité, contribue à engorger le maillon d'urgence de la chaîne.

DEUX PRÉOCCUPATIONS DU PDG

- Bien-être de tous les enfants et jeunes sur notre territoire;
- Soutien offert aux employés du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

ORIENTATIONS DU MÉMOIRE

1. S'engager dans une approche globale pour tous les enfants et leur famille afin de favoriser leur développement;
2. Consolider et déployer un filet de protection sociale autour des enfants et leur famille en situation de vulnérabilité;
3. Répondre aux besoins des enfants en situation de compromission par un accès facilité aux services, des intervenants mieux préparés et en misant sur une approche collaborative;
4. S'engager pour reconnaître et soutenir les professionnels œuvrant en protection de la jeunesse pour une intervention efficace et plus humaine.

RECOMMANDATION DU MÉMOIRE N° 1

Afin que tous les enfants soient prêts à intégrer le milieu scolaire sur le même pied, nous recommandons de mettre en place une stratégie nationale de développement optimal des enfants, encadrée par une approche de santé publique et privilégiant l'amélioration des conditions de vie des familles (logement, garderie, soins de santé, etc.)

Nous proposons également aux établissements d'implanter un continuum de services régional dédié au développement global des enfants avec les partenaires concernés, d'énumérer les résultats attendus et de préciser l'imputabilité de chaque acteur.

RECOMMANDATION DU MÉMOIRE N° 2

Pour que les enfants en situation de vulnérabilité et leur famille obtiennent un temps opportun les services requis par leur situation, nous recommandons d'instaurer une porte d'entrée unique pour tous les services jeunesse incluant le service de réception et de traitement des signalements et d'identifier un intervenant pivot pour soutenir la famille dans le parcours de service.

RECOMMANDATION DU MÉMOIRE N° 3

Afin que les enfants et leur famille qui nécessitent l'intervention de la DPJ reçoivent les services pertinents en privilégiant les approches participatives, nous recommandons de garantir un accès prioritaire aux services spécialisés ou de première ligne requis (incluant les services médicaux) par les besoins de l'enfant ou de ses parents.

RECOMMANDATION DU MÉMOIRE N° 4

Afin que la DPJ puisse réaliser sa mission, en étant d'abord bien appuyé par une première ligne efficace en amont, nous recommandons de renforcer son autorité en instaurant un DPJ national (à l'instar du Directeur national de santé publique) rattaché au MSSS et des DPJ régionaux intégrés dans les établissements, et de bonifier les conditions de travail des intervenants en protection pour reconnaître leur rôle essentiel.

ENSEMBLE
pour la **VIE**

accompagner

soutenir

écouter

réconforter

soigner

découvrir

enseigner

prévenir

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec 